

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 25 septembre 2018, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2018-09-25 - 348

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2018-09-25 - 349

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière adjointe avec l'ajout du point suivant :

8. Adjudication de soumission
Fourniture de lampadaires pour le boulevard Ste-Anne

ADOPTÉ

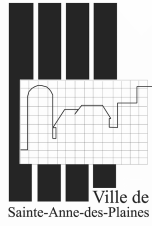
2018-09-25 - 350

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 959-1-1 Règlement modifiant la description du secteur visé par le règlement d'emprunt faite à l'annexe A du règlement n° 959-1

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant la description du secteur visé par le règlement d'emprunt faite à l'annexe A du règlement n° 959-1 et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-09-25 - 351

Adoption - Règlement n° 4001-1 **Règlement n°4001-1 modifiant le règlement n°4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être**

Attendu la présentation du projet de règlement n° 4001-1 lors de la séance tenue le 11 septembre 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n°4001-1 modifiant le règlement n° 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être;

ADOPTÉ

2018-09-25 - 352

Rejet de soumissions **Ajout d'un monte-personnes extérieur et réaménagement des toilettes** **Maison de la Famille**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour l'ajout d'un monte-personnes et le réaménagement des toilettes à la Maison de la Famille;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaire	Coût total Incluant les taxes
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	140 900,00 \$
Construction P. Stafford inc.	171 054,06 \$ (non conforme)
Rénovacoœur Rénovation inc.	173 413,00 \$
Les Entreprises Constructo	202 709,24 \$

Attendu que la plus basse soumission conforme s'élevant à la somme de 140 900,00 \$ taxes incluses, dépasse considérablement le budget réservé à ce projet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines rejette l'ensemble des soumissions reçues pour l'ajout d'un monte-personnes et le réaménagement des toilettes à la Maison de la Famille, considérant que les soumissions dépassent largement les prévisions budgétaires;

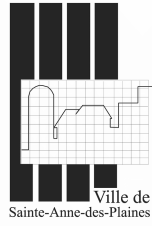
ADOPTÉ

2018-09-25 - 353

Appui au Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines - Demande de Subvention **Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling**

Attendu que le Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines doit mettre aux normes ses installations sportives et notamment son système de réfrigération en remplaçant le gaz R-22 par le gaz CO₂;

Attendu que le Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines désire demander une subvention au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling, et ce, afin de pouvoir mettre aux normes ses installations sportives;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-09-25 - 353

(suite)

Attendu qu'une résolution d'appui de la Ville doit accompagner la demande de subvention que présentera le Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines appuie le projet du Centre Sportif Ste-Anne-des-Plaines pour la mise aux normes de l'installation sportive avec le remplacement du gaz R-22 afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

ADOPTÉ

2018-09-25 - 354

Autorisation de signature
Acquisition d'une partie du lot 2 082 095 - Portion du stationnement arrière de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée

Attendu que par le biais de la résolution numéro 2018-07-243, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a résolu de faire l'acquisition de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée d'une partie du lot 2 082 095 du cadastre du Québec pour un montant de 3,40 \$ le pied carré et une somme globale d'environ 121 454,80 \$ excluant les taxes applicables, lequel montant sera payable sans intérêts en 5 versements annuels égaux et consécutifs;

Attendu que par le biais de la résolution numéro 2018-07-243, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines avait mandaté Me Dominique Grou pour la préparation de l'acte notarié à cet effet;

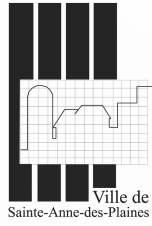
Attendu que Me Dominique Grou a informé la Ville qu'il était impossible pour elle d'effectuer le mandat que la Ville lui avait consenti;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que Me Valérie Chaumont, notaire, soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié à cet effet ainsi que pour tous les documents légaux relatifs à cet acte notarié;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-09-25 - 355

Adjudication de soumission **Fourniture de lampadaires pour le boulevard Ste-Anne**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la fourniture de lampadaires pour le boulevard Ste-Anne;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Westburne Division de Rexel	
Canada Électrique inc.	144 662,13 \$
Guillevin International Cie	153 159,34 \$ - NON CONFORME
Franklin Empire inc.	165 739,46 \$
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	168 622,15 \$
Éclairage Quattro inc.	182 710,22 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture de lampadaires pour le boulevard Ste-Anne soit adjugée à Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. considérant que son offre, au montant de 144 662,13 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2018-09-25

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2018-09-25 - 356

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe